

Informations Rapides

■ Indice de référence des loyers - Premier trimestre 2014

Au premier trimestre 2014, l'indice de référence des loyers augmente de 0,60 % sur un an

Au premier trimestre 2014, l'indice de référence des loyers atteint 125,00. Sur un an, il augmente de 0,60 %.

Indice de référence des loyers

référence 100 au 4^e trimestre 1998

	En niveau	Évolution annuelle (T/T-4) en %
2010 T1	117,81	+ 0,09
2010 T2	118,26	+ 0,57
2010 T3	118,70	+ 1,10
2010 T4	119,17	+ 1,45
2011 T1	119,69	+ 1,60
2011 T2	120,31	+ 1,73
2011 T3	120,95	+ 1,90
2011 T4	121,68	+ 2,11
2012 T1	122,37	+ 2,24
2012 T2	122,96	+ 2,20
2012 T3	123,55	+ 2,15
2012 T4	123,97	+ 1,88
2013 T1	124,25	+ 1,54
2013 T2	124,44	+ 1,20
2013 T3	124,66	+ 0,90
2013 T4	124,83	+ 0,69
2014 T1	125,00	+ 0,60
2014 T2		
2014 T3		
2014 T4		

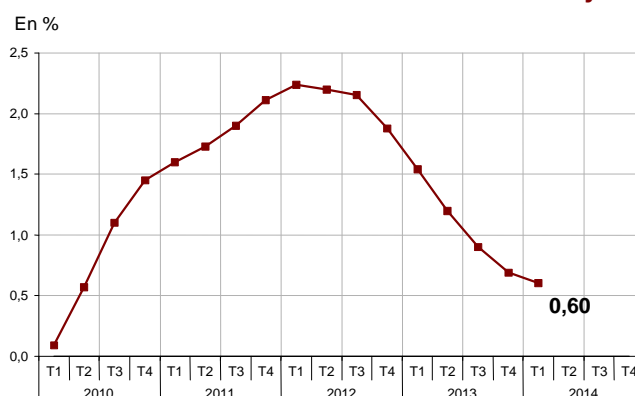
Source : Insee

Rappel : les séries sont disponibles sur le site de l'Insee.

Évolution annuelle
de l'indice de référence intervenant
dans la révision des loyers
d'habitation, au 1^{er} trimestre 2014 :

+ 0,60 %

Évolution annuelle de l'indice de référence des loyers



Insee

Pour en savoir plus :

Méthodologie

L'article 9 de la loi n° 2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005. Le nouvel indice correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre 1998.

Le calcul est effectué sur la série non arrondie de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Le niveau et l'évolution de l'indice de référence des loyers sont arrondis à deux décimales.

- Des données complémentaires (séries longues, méthodologie, pages internet associées...) sont disponibles sur la page HTML de cet indicateur : <http://www.insee.fr/fr/themes/indicateur.asp?id=11&type=1>
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : [G1182](#)
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Prochaine publication : le 11 juillet 2014 à 8h45